


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 décembre 2023

Rapport au Parlement fédéral : Audit du processus d'achat et des marchés publics du Saca Affaires consulaires



La Cour des comptes a mené un audit du processus d'achat du service administratif à comptabilité autonome chargé des affaires consulaires (Saca Affaires consulaires). La Cour y a évalué le contrôle interne du processus d'achat et y a analysé la conformité d'une sélection de marchés publics aux prescriptions légales et réglementaires, dont les concessions relatives aux visas et le marché des passeports. Elle constate que le Saca ne dispose pas d'outils pour suivre et piloter ses marchés publics et souffre d'un manque de coordination entre les services du SPF Affaires étrangères qui œuvrent pour son compte. L'expression du besoin, la définition et la vérification des critères de sélection et d'attribution, ou encore la définition des exigences techniques sont à améliorer, car elles influent sur la qualité de la mise en concurrence ainsi que sur la bonne exécution des marchés.

Le Saca Affaires consulaires a été créé par la loi-programme du 25 décembre 2017, le plaçant organiquement au sein de la direction générale des affaires consulaires du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement. Ce service a une gestion et une comptabilité séparées du SPF, mais ne dispose pas de la personnalité juridique.

Les principales missions du Saca Affaires consulaires sont la gestion des passeports belges, des visas, des cartes d'identité pour les Belges à l'étranger, des registres, répertoires, actes et attestations visés dans le code consulaire, des légalisations mais aussi l'organisation de la participation des Belges inscrits dans les registres consulaires aux élections décidées et organisées en Belgique ainsi que l'assistance consulaire.

Au terme de l'audit du processus d'achat et de l'analyse de plusieurs marchés publics du Saca Affaires consulaires, pour un montant de 162 millions d'euros HTVA, la Cour des comptes constate que l'organisation en silos conduit à des divergences au niveau de l'encadrement et provoque une dispersion des moyens. L'intervention d'un service de support en marchés publics tend à corriger cette situation, mais ses prérogatives limitées nuisent à l'harmonisation des pratiques des différents services.

Cette organisation affecte le Saca Affaires consulaires, qui dépend des directions Affaires consulaires et IT du SPF Affaires étrangères pour la passation de ses marchés. Ni le Saca, ni le SPF ne disposent d'un plan d'achat, d'un inventaire des marchés et d'une politique d'achat spécifique. Enfin, à tous les niveaux – de l'expression du besoin à l'exécution du marché – le Saca reçoit peu d'information sur la réalisation des marchés publics passés à son profit.

L'examen de conformité des marchés publics du Saca Affaires consulaires met en évidence des dossiers bien documentés mais une qualité variable des procédures de passation. Ainsi, au niveau des concessions relatives aux visas, plusieurs manquements ont été constatés par la Cour, en particulier au niveau des critères de sélection et des critères d'attribution. Le suivi de l'exécution doit également être amélioré. Concernant le marché des passeports, il a été passé conformément à la législation applicable et sa préparation a fait l'objet d'une analyse sérieuse. Néanmoins, une infrastructure unique pour la gestion des clés des documents d'identité et de voyage fait défaut. En outre, les critères de sélection et d'attribution nécessiteraient d'être réévalués pour maximiser la concurrence et comparer concrètement la qualité des offres.

Pour les autres marchés publics, la Cour des comptes relève quelques lacunes au regard du principe de concurrence. Un manque de concertation entre le service IT, le Saca et les postes consulaires affecte la qualité de certains marchés au niveau tant de leur estimation que de la qualité des offres remises. Enfin, plusieurs manquements sont de nature à remettre en cause l'attribution de deux des marchés examinés, d'un montant respectif de 168.396,80 et 254.640 d'euros HTVA.

En conclusion, la Cour des comptes encourage le Saca à mettre en place des outils transversaux lui permettant de suivre tout le processus d'achat ainsi qu'un plan d'achat pour les achats futurs. Elle recommande de veiller à une mise en concurrence réelle en sollicitant des opérateurs économiques capables de répondre aux besoins, d'appliquer correctement les critères de sélection établis dans le cahier spécial des charges et de mieux qualifier les sous-critères d'attribution afin de mieux comparer la qualité des offres.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport « Saca Affaires consulaires : audit du processus d'achat et des marchés publics » a été transmis au Parlement fédéral. Ce rapport, la synthèse et ce communiqué sont disponibles sur www.courdescomptes.be.